

# Les publicités dans les publications de la CGT

La lecture des publications papier et internet des fédérations CGT et de la Confédération (à destination de toutes les adhérentes ou des seules militantes) donne le sentiment qu'elles contiennent, depuis quelques années, de plus en plus de publicités. Pour le vérifier, il faudrait mener une enquête approfondie, en notant la fréquence, la place, la nature des annonceurs et leurs évolutions dans le temps. Cette enquête, pour être complète, devrait comporter une partie financière : combien rapportent ces publicités ? quelle part représentent-elles dans les budgets des organisations en question ? est-ce uniquement pour couvrir les coûts de fonctionnement de ces publications, ou couvrent-elles aussi d'autres lignes budgétaires de ces organisations ? pourquoi celles-ci ont-elles besoin de ces recettes publicitaires ?

En attendant que quelqu'un réalise cette étude, voici quelques premières pistes dégagées en étudiant les publications de dix-neuf fédérations (sur un total de trente-trois), qui comptent toutes de la publicité. La surface de ces publicités dans la publication fédérale va de 6 % à... 33 % ! La Confédération n'est pas en reste : on trouve plusieurs pages de publicité dans le mensuel envoyé aux adhérentes, dans *La Nouvelle vie ouvrière* (NVO), comme dans sa nouvelle formule depuis le début de l'année.

## Qui sont les annonceurs ?

Une part importante revient aux cabinets d'expertise-comptable, divers et variés, plus ou moins proches de la CGT. Il s'agit d'un procédé de renvoi d'ascenseur. En effet, les CSE peuvent voter (et ils sont nombreux à le faire) la saisine d'un expert-comptable pour l'examen annuel des comptes de l'entreprise, qui est un moyen de connaissance pour construire les revendications que le patronat souhaiterait voir disparaître. Le CSE, c'est-à-dire de fait le ou les syndicats de l'entreprise, va payer une partie minoritaire de cette expertise et l'entreprise le reste. Le choix du cabinet a donc un intérêt pour cette profession où la concurrence règne, comme dans tout secteur capitaliste. Ces cabinets sont aussi pourvoyeurs de formations très techniques, qui peuvent compléter celles que la CGT met en place.

Une autre part importante revient aux groupes de protection sociale complémentaire. Et ici il y a nécessité de les nommer.

Il y a d'abord toute la partie « mutualiste », en particulier le groupe VYV, créé en septembre 2017, qui a le statut de mutuelle, et comprend de nombreuses filiales (parmi lesquelles Harmonie Mutuelle ou la

MGEN). Ces mutuelles sont en lien direct avec des fédérations, notamment dans le secteur de la fonction publique, puisque la gestion du régime d'assurance maladie leur est déléguée depuis plusieurs décennies, au détriment de la Sécurité sociale. Elles sont aussi en lien avec des entreprises. Là aussi, le choix de telle ou telle mutuelle, notamment pour les grandes entreprises, a des enjeux financiers importants. On comprend donc le pourquoi de la présence de leurs publicités. Mais à quoi servent-elles ? À convaincre un adhérent lecteur du mensuel de sa fédération, ou de la confédération CGT, à souscrire un contrat à cette mutuelle dont il voit la publicité ? La réponse est dans la question. Mais tant que c'est « mutualiste » on va dire que ce n'est pas mal. Sauf que la mutualité est une institution du capitalisme financier, depuis qu'elle gère des fonds de plus en plus importants, selon les règles acceptées des directives européennes en la matière. On peut ainsi prendre le cas du groupe Macif, très représenté dans les publications, mais au sein duquel la CGT fait face à une dégradation des conditions de travail, un refus de négocier, et même de la répression antisyndicale.

Une autre partie est celle des groupes de prévoyance (compléments de salaire, capital-décès, etc.), champ où les fédérations exercent un rôle direct, car elles négocient les conventions collectives, qui comptent toutes une partie sur le sujet. Ici aussi, on entend les mêmes arguments que pour les mutuelles : la gestion y est paritaire, syndicats et patronat, donc ce n'est pas comme les assurances. La belle affaire. Ces institutions sont de même nature que les mutuelles, au vu des sommes qu'elles gèrent, et selon les mêmes règles fondamentales : des réserves imposées et qui se baladent dans la sphère financière du capital. AG2R La Mondiale, Malakoff Humanis, Klesia, Prevere, Satec, Audiens, Apicil, Lourmel, etc. Prêt immobilier, retraite par capitalisation, réduire sa fiscalité, courtier en assurances, assurance-vie, etc., voilà un petit échantillon de ce qu'on y lit. Tout cela n'est pas très compatible avec les revendications de la CGT sur la protection sociale et la Sécurité sociale. Ce n'est pas grave, car de toute façon ces messages ne sont pas lus...

On peut s'étonner aussi que les fédérations qui sont, depuis quelque temps maintenant, vent debout contre le réformisme de la direction confédérale, qui se présentent comme gardiennes de la pureté révolutionnaire, voire adhérentes de la Fédération syndicale mondiale, soient en pointe dans l'accueil de ces publicités dans leurs publications (fédérations de

la Chimie, de l'Agro-alimentaire et Forêts, du Commerce et des Services).

Enfin, une dernière partie est constituée par des annonces d'entreprises capitalistes, majoritairement des anciennes entreprises nationalisées. Ainsi les groupe La Poste (pour La Poste Services à la personne), Orange, CITEO (éco-emballages), Safran (aéronautique), EDF, SNCF, dans les publications de la confédération. Et même Dalkia (filiale d'EDF) sur le site internet de la Fédération Construction-bois-ameublement, entreprise où les syndicalistes CGT mènent une difficile lutte des classes. D'autres sites Internet sont aussi pourvoyeurs d'annonces : on a pu trouver Malakoff Humanis (mutuelle) sur celui de la fédération des Transports, et même « L'Europe s'engage, Fonds Social Européen » pour celle du Papier-carton-livre.

Quel intérêt de se poser ces questions, pourquoi ces « scrupules » ? La publicité n'est-elle pas présente dans les publications syndicales depuis longtemps ? Pas dans toutes justement, en France ou ailleurs. Les organisations qui y ont recours ont-elles pour autant une seule fois renoncé à leurs revendications, à leurs stratégies de lutte ? Pas que l'on sache, et c'est heureux, c'est le minimum syndical...

Ne faudrait-il pas prendre ce qui est possible, sans se poser de questions ? Cette argumentation est d'ailleurs celle qui vient du plus haut niveau de la CGT, de son Secrétaire général lui-même. Dans le débat au Comité Confédéral National de novembre 2021, où fut débattue la question du financement de la nouvelle publication *NVO-Ensemble* à destination de toutes les adhérentes, on lit dans le compte-rendu paru dans *Le Peuple* n° 1767 (3 pages de publicité : VYV, AG2R La Mondiale et Macif) : « *Est-ce un scandale d'avoir des recettes publicitaires dans nos journaux ? Selon lui [P. Martinez], il n'y a aucune raison que l'argent, fruit du travail des travailleurs, ne serve pas leur cause, sans compromission aucune et en lien avec les organisations.* »

Et pourquoi donc un tel « argument » ne pourrait pas être utilisé pour tout autre champ de l'activité syndicale ? Pourquoi être choqué, à la CGT, lorsqu'un patron négocie un accord d'entreprise pour que celle-ci prenne en charge la part de la cotisation syndicale non remboursée par l'administration des Impôts ? Du moment qu'il n'y a « aucune compromission » ? Pourquoi s'offusquer si des patrons versent de l'argent à des organisations syndicales, en bonne et due forme bien entendu, pour couvrir une partie de leur fonctionnement par exemple ? « Sans compromission aucune », bien entendu. Car pour finir, comme le dit le camarade Secrétaire général, cet argent est le fruit du travail des travailleurs, donc ce n'est qu'une juste reprise de ce qu'ils ont créé. Un tel « argument » permet-il de fixer une limite ? Tout est-il acceptable ou non ? Si non, sur

quels critères ? Sur le seul que Philippe Martinez a avancé, l'absence de compromission ?

Derrière cette question qui pourra paraître anodine, au vu certainement de la part financière que prennent ces publicités dans les budgets des organisations, il y a une question plus fondamentale : celle de l'indépendance financière du syndicalisme de lutte, condition de son autonomie. Celle-ci est un idéal, certes. Quelle part des budgets des fédérations, des unions départementales, de la confédération, est couverte par les cotisations syndicales ? Aller vers une augmentation de cette part, c'est une action de politique syndicale pleine et entière, une action de formation militante vers l'ensemble des adhérentes, qui contribue à former une conscience de classe et un attachement à son organisation. L'argument du Secrétaire général de la CGT, comme la pratique des fédérations CGT vis-à-vis de la publicité dans leurs publications, ne va pas dans ce sens.

**Michel T.** (militant UL CGT) et **Baptiste** (militant CGT)

## Criminalisation des luttes en Italie

Mardi 19 juillet au matin, la police a arrêté et placé en résidence surveillée plusieurs syndicalistes SICOBAS et USB du secteur de la logistique à Plaisance (Italie) pour des faits de grèves depuis 2014 que le parquet requalifie de façon criminalisante dans une ordonnance hallucinante de 350 pages. D'autres militants se seraient vus retirer leurs titres de séjour. Des perquisitions des locaux syndicaux ont complété l'opération. Une manif nationale a eu lieu à Plaisance le samedi pour demander la libération immédiate des camarades : Aldo Milani, Mohamed Arafat, Carlo Pallavacini, Bruno Scagnelli, Roberto Montanari, Abed Issa et Mahmoud Elmoursi. Plaisance est une plateforme logistique importante (GLS, Amazon, FedEx-Tnt, Ikea, Leroy Merlin, etc) où les luttes ont apporté de nettes améliorations aux salarié-e-s. Le secteur logistique est effectivement conflictuel, il suffit de rappeler deux meurtres de grévistes : Abd El Salaam en 2016 devant les portes de GLS à Plaisance et d'Adil Belakhdim en 2021 devant l'entrepôt Lidl à Biandrate (cf. *La RP* n°814). Nous demandons la libération immédiate des camarades, leur exprimons notre solidarité, et suivrons attentivement avec nos camarades du Réseau Syndical International de Solidarité et de Lutte les suites de cette tentative de criminalisation des luttes syndicales d'un niveau habituellement réservé aux dictatures.

S.J.